Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D05_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 05-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :14

Votants : 17

Objet :

Désignation des délégations des adjoints et d'un conseiller municipal délégué

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ, Mme Christine HOCHARD et M. David MARY.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-23 ;

Considérant la nécessité d'assurer une répartition claire et efficace des compétences au sein de l'exécutif municipal ;

Considérant que le Maire peut déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints ainsi qu'à des conseillers municipaux délégués ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la répartition des délégations qu'il confie aux adjoints et au conseiller municipal délégué, à savoir :

1. *Délégations aux adjoints :*

- M. Alexandre FERREIRA, 1er adjoint en charge des ressources humaines, de la sécurité, du sport et des grands travaux
- Mme Laurence MONFORT : 2ème adjoint en charge des finances publiques et des associations
- M. Guillaume BEDIN : 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et de la voirie
- Mme Caroline LE BARON : 4ème adjoint en charge de la petite enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires
- M. Eddy LEMAITRE : 5ème adjoint en charge du camping, du sport et de l'environnement

Délégation à un conseiller municipal délégué :

- Mme Christine HOCHARD : conseillère déléguée en charge des affaires sociales, de la solidarité et de la culture

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D05_03_2026-DE

Ces délégations portent sur :

- la préparation et le suivi des dossiers relevant des domaines délégués ;
- la représentation du Maire dans les réunions et instances liées à ces compétences ;
- la signature des courriers et documents afférents, à l'exclusion de tout acte réglementaire ou décision engageant financièrement la commune au-delà des limites fixées par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la répartition des délégations telles que présentées ci-dessus, d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent et précise que ces délégations prendront effet à compter du 24 mars 2026 pour les adjoints et à compter du 07 avril 2026 pour le conseiller municipal délégué, et resteront valables jusqu'à leur éventuelle modification ou retrait.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

